

Etaient Présents :

	Qualité	Titre	Nom	Prénom	STRUCTURE	PRESENCE	
Collège Privé	TIT	M.	BAJARD	Christian	FDSEA	1	5
	TIT	M.	DECOMPOIX	Arnaud	Directeur de la Maison Familiale d'Anzy le Duc		
	SUP	Mme	MENDONCA	Sabine	Groupama	1	
	TIT	M.	DOLLAT	Marc	L'arc Scène nationale	1	
	TIT	M.	FUCHEY	Flavien	Diverti Parc		
	TIT	Mme	HOEL	Nathalie	Intermarché Digoïn		
	TIT	Mme	LAPREE	Laurence	Mission Locale du Charolais Brionnais	1	
	TIT	M.	PERCHE	Michel	ATI Adhésifs		
	TIT		PONCEBLANC	Bernard	CDOS 71		
	SUP		DEMESLAY	Francine	PIMMS	1	
	TIT	M.	REVERDY	Patrice	Saint Yan Air Business		
	TIT	M.	THILLET	Emmanuel	UCIA de Paray le Monial et élu CCI		
	Collège Public	TIT	M.	BERTHIER	Pierre	Pays Charolais Brionnais	
SUP		M.	GENET	Fabien	Pays Charolais Brionnais	1 sans droit de vote	
TIT		M.	PIRET	Jean	Pays Charolais Brionnais	1	
TIT		M.	DUCARRE	Jean-Claude	Pays Charolais Brionnais	1	
TIT		M.	DURIX	Arnaud	Pays Charolais Brionnais	1	
TIT		Mme	GUEUGNEAU	Edith	Pays Charolais Brionnais		
SUP		Mme	LAGOUTTE	Isabelle	Pays Charolais Brionnais	1 sans droit de vote	
TIT		M.	LOTTE	Dominique	Pays Charolais Brionnais		
TIT	M.	NEVERS	Eric	Pays Charolais Brionnais			

Nombre de membres présents : 11

	OUI	NON
DOUBLE QUORUM	X	
Total Votants	9	
Dont acteurs Privés	5	

Participaient également Fabienne Bajard, gestionnaire Leader et Dominique Fayard, directrice du Pays Charolais Brionnais, les services de la Région étaient excusés.

Le double quorum étant atteint, Monsieur Arnaud Durix, Vice-Président du Pays Charolais Brionnais et Président du comité de Programmation rappelle l'ordre du jour.

Rappel de l'ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la consultation écrite d'avril 2019
- Programmation de 4 nouveaux dossiers :
 - o Création de deux logements à Fleury-la-Montagne
 - o Création de deux logements à Saint Julien de Civry
 - o Construction de locaux pour la garderie et les activités périscolaires à St Maurice lès Châteauneuf
 - o Ingénierie et gestion du programme 2018
- Révision du règlement d'intervention de la fiche Actions 5 : Développer les équipements sportifs et culturels, éléments d'attractivité du territoire
- Visite de la boulangerie/médiagora de St Julien de Civry

1- Approbation du compte rendu de la consultation écrite d'avril 2019

Approbation à l'unanimité par le comité de programmation du procès-verbal de la consultation écrite d'avril 2019.

2 – Programmation de 4 dossiers

Programmation de 4 nouveaux dossiers :

- Création de deux logements à Fleury-la-Montagne
- Création de deux logements à Saint Julien de Civry
- Construction de locaux pour la garderie et les activités périscolaires à St Maurice lès Châteauneuf
- Ingénierie et gestion du programme 2018

Création de deux logements à Fleury-la-Montagne

Fiche action n°3.5: « Accompagner un développement harmonieux des villes, des bourgs et villages, respectant l'identité du Charolais Brionnais »

Maitre d'ouvrage : Commune de Fleury-la-Montagne

Localisation du projet : Centre bourg de Fleury-la-Montagne

Contexte

Un bâtiment vétuste en centre bourg dit « le Clos Fleury » qui nécessite une réhabilitation complète
Une offre de logement locatif de qualité peu importante sur la commune
Une commune au caractère rural

Objectifs

La commune et la communauté de communes dans le cadre du PLUI ont plusieurs objectifs :

- Préserver le caractère rural et l'identité d'un territoire à forte dominante agricole tout en préparant son avenir sur les plans démographique, économique et environnementale
- Compenser la faible densité du territoire en préservant la qualité du cadre de vie et en maintenant les équipements et services

Présentation succincte du projet :

- Le projet comprend la démolition d'une partie vétuste et la réfection d'une autre partie en 2 logements locatifs, aux normes BBC. Cette réhabilitation s'inscrit dans un projet d'aménagement et d'embellissement du centre bourg conduit depuis 20 ans. La création de ces 2 logements, répond à une demande de logements de qualité, peu énergivore et à loyer modéré.
Il permettra d'attirer de jeunes couples avec enfants, de donner l'exemple en achetant du bâti ancien à réhabiliter, tout en respectant l'architecture locale (respect de la charte architecturale et paysagère)
- Le logement du rez-de-chaussée répond aux normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite. Il s'agit d'un deux pièces.
- A l'étage et sous les combles un T3 sera proposé

Date de réalisation : de septembre 2015 à septembre 2016

Plan de financement prévisionnel

Le projet global est de 316 730.09 €

Selon règlement d'intervention, plafond de dépenses subventionnables : 150 000 €

Dépenses plafonnées selon le RI	
Création de deux logements	150 000.00 €
TOTAL	150 000.00 €

Recettes pour la partie éligible	
Leader	43 710.84 €
Conseil Général	25 000.00 €
Conseil Régional	45 094.81 €
Réserve Parlementaire	6 194.33 €
Autofinancement	30 000.02 €
TOTAL	150 000.00 €

Grille de sélection

ACTION 3.5 : Investissements : Acquisitions et travaux de réhabilitation de bâtiment anciens	NOTE 1/3 mini	Argumentaire du porteur de projet
Qualité architecturale du projet en phase avec les préconisations de la Charte Architecturale et Paysagère	1/1	L'aspect et la composition de la façade ont été modifiés tout en respectant les volumes traditionnels (fiche 04) et en réutilisant des matériaux traditionnels tels que la chaux naturelle pour l'enduit. Ces choix répondent notamment aux propositions de la fiche 05 de la Charte de Qualité architecturale et Paysagère du Pays Charolais Brionnais, proposant de conserver les pentes de toiture, l'utilisation de tuiles plates en terre cuite et de respecter les teintes du territoire Par ailleurs, la fiche 06 rappelle également de privilégier un enduit à la chaux aérienne en rénovations, et le respect de la forme originelle des ouvertures. La modification des ouvertures a été faite tout en gardant le style local. La démolition du bâtiment attenant a permis de retrouver un style traditionnel et de mettre en valeur les éléments restants, tout en permettant l'aménagement d'une cours intérieure. Les encadrements en pierre en été mises en valeur en étant sablés et nettoyés.
Engagement de la commune ou intercommunalité dans l'élaboration d'une stratégie locale de l'habitat	1/1	La commune et la communauté de communes sont engagées dans un PLUI qui prévoit une stratégie locale de l'habitat.
Les performances énergétiques sont-elles au-delà de note BBC rénovation avant pondération ? oui 1 – non 0	1/1	Le BBC rénovation est de 96.0 kWh/m ² et celui du bâtiment de 59.

Création de deux logements à Saint Julien de Civry

Fiche action n°3.5 : « Accompagner un développement harmonieux des villes, des bourgs et villages, respectant l'identité du Charolais Brionnais »

Maitre d'ouvrage : Commune de St Julien de Civry

Localisation du projet : St Julien de Civry

Contexte

St Julien de Civry est un village rural de 520 habitants, avec une école en RPI, une micro-crèche, un service de santé, de nombreux commerces, un marché, des associations, restaurant ...

Les 2 boulangeries existantes ont fermé en 2013 et 2014, une bibliothèque existait mais n'était pas accessible aux personnes à mobilité réduite, idem pour l'agence postale.

La population est vieillissante avec 1/5 de plus de 70 ans, de nombreux hameaux éloignés du centre bourg, de nombreux logements anciens, énergivores, à réhabiliter.

Objectifs

Garder l'attractivité du village et favoriser la venue de nouveaux habitants

Résoudre l'accessibilité aux personnes handicapées

Montrer l'exemple en matière d'amélioration des performances énergétiques et promouvoir un logement responsable et innovant.

Favoriser le maintien des personnes âgées à domicile

Maintenir et développer des commerces en centre bourg

Développer une démarche participative des citoyens autour d'un projet fort

Présentation succincte du projet :

Le projet consiste en l'acquisition et l'aménagement d'un bâtiment en centre bourg et s'articule autour de 3 points :

- La création d'une boulangerie/épicerie
- L'installation de la bibliothèque – agora (accès TIC, agence postale, relais OT et divers)
- La réhabilitation de deux logements

La demande leader porte sur le projet de réhabilitation des logements uniquement.

Date de réalisation : de janvier 2016 à novembre 2017

Plan de financement prévisionnel :

Le projet global est de 707 953.78 €

Plafond de dépenses subventionnables : 150 000 €

Dépenses plafonnées selon le RI		Recettes pour la partie éligible	
Création de deux logements	144 859.80 €	Leader	33 811.64 €
		Conseil Départemental 71	7 029.73 €
		Conseil Régional de BFC	57 943.25 €
		Réserves parlementaires 2014 2015	12 759.30 €
		Equivalent subvention emprunt à taux 0 :	4 343.90 €
		Autofinancement	28 971.98 €
TOTAL	144 859.80 €	TOTAL	144 859.80 €

Grille de sélection

ACTION 3.5 : Investissements : Acquisitions et travaux de réhabilitation de bâtiment anciens	NOTE 1/3 mini	Argumentaire du porteur de projet
Qualité architecturale du projet en phase avec les préconisations de la Charte Architecturale et Paysagère	1/1	<p>L'aspect et la composition de la façade ont été respectés, en réutilisant des matériaux traditionnels tels que la chaux naturelle de couleur ocre pour l'enduit. Ces choix répondent aux propositions de la Charte de Qualité architecturale et Paysagère du Pays Charolais Brionnais, proposant de conserver les pentes de toiture, l'utilisation de tuiles plates en terre cuite, respecter les teintes du territoire, privilégier un enduit à la chaux aérienne et le respect de la forme originelle des ouvertures.</p> <p>Le projet comporte une petite extension semi-enterrée sur 2 de ses façades, pour un impact minimisé sur le paysage, et comportant une toiture terrasse. Ce choix respecte la fiche 05 proposant d'autoriser les toitures terrasses notamment dans le cadre d'une insertion dans la pente pour la mise en valeur d'une vue.</p> <p>Les annexes qui ont été maintenues ont été réhabilitées dans le même esprit que la maison avec les mêmes teintes et matériaux.</p> <p>Les espaces extérieurs ont été aménagés dans l'esprit d'une placette publique, en limitant l'espace consacré au</p>

		stationnement à l'avant du bâtiment. Ces choix concernant la convivialité des espaces publics, proposant de « révéler l'enveloppe bâtie en valorisant les façades bordant les places publiques »
Engagement de la commune ou intercommunalité dans l'élaboration d'une stratégie locale de l'habitat	1/1	La commune et l'ex-communauté de communes s'étaient engagées dans une OPAH. La CC le Grand Charolais s'est également engagé dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).
Les performances énergétiques sont-elles au-delà de note BBC rénovation avant pondération ? oui 1 – non 0	1/1	Le BBC rénovation est de 96.0 kWh/m² et celui du bâtiment de 86.42.

Construction de locaux pour la garderie et les activités périscolaires à St Maurice Lès Châteauneuf

Fiche action n°4.1 : « Création et développement de services enfance, petite enfance et jeunesse »

Maitre d'ouvrage : Commune de St-Maurice-Lès-Châteauneuf

Localisation du projet : St-Maurice-Lès-Châteauneuf

Contexte

La Commune dispose d'une cantine à 500 mètres de l'école. Les élèves doivent s'y rendre à pied en longeant la départementale très fréquentée.

La cantine n'est pas fonctionnelle et la cuisine sous-dimensionnée.

La configuration des locaux ne permet pas de modifications fonctionnelles.

La salle de garderie est petite et vétuste.

Des activités périscolaires sont en place dans un logement annexe à l'école.

Objectifs

La population de la commune augmente régulièrement depuis 2011, un lotissement communal a été créé. L'école accueille autour de 85 enfants et il est important de maintenir et de dynamiser ce service pour les enfants de la commune et ceux des communes environnantes.

Présentation succincte du projet :

L'ATD a réalisé une étude pour créer à proximité de l'école un ensemble immobilier avec restaurant scolaire, cantine, garderie, salle d'activité, sanitaires, vestiaires...

Le bâtiment se situe en contrebas de l'école.

La consommation thermique est de 54 ce qui est inférieur aux exigences TR2012 Bbio.

Les animations périscolaires sont organisée par l'association la marmite.

Date de réalisation

De décembre 2015 à septembre 2016

Plan de financement prévisionnel

Le projet global est de 251 983.55 €

Plafond de dépenses subventionnables : 400 000 €

Dépenses plafonnées selon le RI	
Travaux, dépenses éligibles	239 357.95 €
TOTAL	239 357.95 €

Recettes pour la partie éligible	
Leader	110 759.32 €
Conseil Département S&L	16 291.71 €
Réserve Parlementaire	4 595.67 €
DETR	59 839.63 €
Autofinancement	47 871.62 €
TOTAL	239 357.95 €

Grille de sélection

ACTION 4.1 A et B : Création et développement de services petite enfance, enfance et jeunesse, cantines et restaurants scolaires	NOTE 2/7 min.	Argumentaire du porteur
Partenariat public-privé : Un partenariat public/privé est-il instauré sur le projet ? oui 1 – non 0	1/1	Partenariat avec la « Marmite », association qui gère l'accueil de loisirs sans hébergement et gère les activités périscolaires.
Démarche collective : *Projet mené seul, sans concertation 0 *Projet mené en collaboration (dans sa construction et/ou sa conduite) avec 1 partenaire 1 *Projet mené en collaboration (dans sa construction et/ou sa conduite) avec 2 partenaires 2	0/2	Projet mené par les élus de la mairie.
Impact économique : * Le projet prévoit-il la création potentielle d'emplois ? oui 1 / non 0	1/1	Pas de création d'emploi par la collectivité mais l'association de la marmite a recruté pour les animations le mercredi et pendant les vacances scolaires. Pas de justificatif.
Besoin identifié : - Analyse de situation existante par le porteur ou ses partenaires oui 1 / non 0	1/1	Analyse des besoins en amont du projet par le porteur de projet en ce qui concerne la cantine et les espaces périscolaires.
Prise en compte de la population : * Le porteur n'a pas associé ou informé la population 0 * Le porteur informe les usagers et/ou leur famille 1 * Le porteur implique les usagers et/ou leur famille dans l'élaboration et/ou la mise en œuvre de l'opération 2	1/2	Les habitants ont été informés par le biais du bulletin municipal avant et pendant le projet. Un sondage a été fait auprès des habitants pour le nom du bâtiment.

Ingénierie 2018 : Animation et gestion du programme Leader

Fiche action n°1 : « Ingénierie et gestion du programme

Maitre d'ouvrage : PETR du Pays Charolais Brionnais

Localisation du projet : Pays Charolais Brionnais

Présentation succincte du projet :

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais est chargé de mettre en œuvre le programme d'action LEADER du Gal du Pays Charolais Brionnais.

A ce titre, il doit mobiliser des moyens en animation et gestion, pour permettre la mise en œuvre des projets prévus dans ses fiches actions et des stratégies collectives, l'accompagnement des porteurs de projets, la communication sur le programme, la mobilisation des acteurs autour de la stratégie, le montage, l'instruction des dossiers et l'évaluation du programme.

A ce titre, le PETR a confié cette animation à 2 agents :

- Hélène BOTTI, qui est animatrice du programme LEADER à temps plein
- Fabienne BAJARD, qui est gestionnaire du programme à 0,5 ETP

Plan de financement prévisionnel

Dépenses plafonnées selon le RI		Recettes pour la partie éligible	
Ingénierie 2018	67 029.62 €	Leader	61 667.24 €
Coût indirect 15%	10 054.44 €	Auto-financement	15 416.82 €
		Auto-financement n'appelant pas de Leader	€
TOTAL	77 084.06 €	TOTAL	77 084.06 €

Pas de notation ni de sélection

Pour information, la Région a financé sur ces propres fonds les « petits » projets qui étaient dans ces services :

- Les Aménagement d'itinéraires de randonnées "Balades vertes" de l'ex- CC entre Somme et Loire, environ 19 000 €
- L'Organisation des rencontres du tourisme en Pays Charolais Brionnais 3 572.48 €
- La Réalisation d'un guide pratique touristique du Pays Charolais Brionnais : 7 755.84 €

Elle missionne un cabinet indépendant pour étudier les marchés publics des dossiers.

3- Modification du règlement d'intervention

Lors du dernier comité de programmation, un nouveau règlement d'intervention a été voté pour chaque fiche action. A la demande d'un des membres du comité de programmation, nous revenons sur la fiche actions 5 : Développer les équipements sportifs et culturels, éléments d'attractivité du territoire.

Il vous a été proposé différents montants de plafond de dépenses subventionnables.

Le principe : sur la base de dépenses subventionnables, on doit atteindre le taux fixe d'aides publiques avec les 20% d'autofinancement.

Comme il avait été évoqué la dernière fois, ce nouveau règlement d'intervention pénalise les projets bien financés et avantage les autres. La gestion de l'enveloppe de 2.4M est plus aléatoire.

Il y a 2 projets actuellement sur cette fiche action :

Le projet des docks 713 qui est à la Région et prêt à être programmé et celui du cinéma de Digoin qui est à l'état d'ébauche, sans nouvelle du porteur de projet.

Programmation jusqu'au 31-12-2020 – paiement jusqu'au 31-12-2023

Enveloppe de 2.4M dont 1 025 316.07 € de projets programmés et 1 372 118.01 € de projets en attente.

Le principe fixé lors de la dernière réunion reste le même : consommer l'enveloppe le plus rapidement possible.

Le nouveau règlement d'intervention voté à l'unanimité est annexé ci-après,

Actions	Ancien RI			RI en vigueur au 26-09-2019	VOTE
	TAP Porteur privé	TAP Porteur public	Plafond public	Plafond de Dépense subvention-nable	Plafond de DS
5.1 Équipements culturels	50 % Plafond DS : 50 000€	100 %	Subv : 150 000 €	500 000 €	1 200 000 €

Prochaine réunion

Soit par consultation écrite si des projets sont complets rapidement

Visite des réalisations à St Julien de Civry

Le Président du GAL du Pays Charolais Brionnais

Jean-Marc NESME

